

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-020

Séance du 24 avril 2026

Date de convocation :

17 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Votes Contre : 0

Le 24 avril 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, et Mmes Monédière, Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie

Absent : M. Guillemin (a donné pouvoir à Mme Monédière)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote des budgets 2026

Monsieur Marcel AUBOIROUX présente les budgets primitifs pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les différents budgets comme suit, en dépenses et recettes :

BUDGET DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement : 578 738,63 €
- Section d'investissement : 308 696,43 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

- Section de fonctionnement : 16 861,66 €
- Section d'investissement : 40 975,78 €

Le Maire
M. AUBOIROUX

